

# REGLEMENT PARTICULIER du TROPHEE INTERREGIONAL JEUNES N°2

à CLERMONT-FERRAND les 23-24 OCTOBRE 2010

- 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA et plus particulièrement selon le règlement des Trophées Interrégionaux Jeunes 2010-2011.
- 2- La compétition se déroulera dans le Gymnase des Cézeaux (7 Terrains) à Aubière, avenue Pasteur, et au Gymnase René Soulier (6 Terrains), rue Condorcet, Clermont Ferrand (distance 3 à 4 km)
- 3- Le Juge Arbitre Principal de la compétition sera Vincent Michel et le JA Adjoint sera Peter Edinger.
- 4- La compétition est ouverte aux poussins, aux benjamins, aux minimes et aux cadets de la zone technique Centre (ligues : Auvergne, Bourgogne, Centre, Guyane et Limousin).
- 5- Les joueurs peuvent évoluer dans une catégorie d'âge supérieure s'ils sont en possession du surclassement correspondant valable à la date limite d'inscription, ainsi que, pour les poussins, de l'avis favorable du coordonnateur ETR de la Ligue.
- 6- Les tableaux proposés sont : SD,SH,DD,DH,Mx. Les joueurs peuvent s'inscrire sur les trois tableaux, mais dans une seule et même catégorie d'âge. Cette étape TIJ n'est ouverte qu'aux benjamins classés, aux minimes classés D3 minimum, aux cadets classés D3 minimum et ***ceci uniquement dans l'une des trois disciplines*** (et à tous les poussins sans limite de classement, sous réserve de l'avis du coordonnateur ETR de la ligue).
- 7- Pour les poussins, les terrains seront adaptés (selon les consignes fédérales) à savoir : le terrain est raccourci à la ligne de service long de double et la hauteur du filet est abaissée à 1,40 mètres.
- 8- Tous les tableaux pourront commencer le samedi. Dans chaque catégorie, les simples se joueront en poules, les doubles et mixtes aussi dans la mesure du possible.  
Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier voire d'annuler des tableaux en cas de nécessité et de prendre toute mesure afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord du juge-arbitre.
- 9- Le nombre de participants est limité à 120. Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement permanent par points (CPPP). L'inscription sera refusée s'il ne figure pas sur la feuille d'inscription le nom d'un représentant adulte nommé par le Club/Codep/Ligue qui sera présent pendant la durée de la compétition.
- 10- Le montant des droits d'inscription est de 9 euros pour un tableau, de 15 euros pour deux tableaux et de 18 euros pour trois tableaux. La date limite de réception des inscriptions est fixée au **samedi 2 octobre 2010**. Après le tirage au sort, **le 9 octobre 2010**, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation.
- 11- Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard. Les volants sont à la charge des joueurs à parité jusqu'aux quarts de finale et sont fournis gratuitement par le comité d'organisation pour les finales et les demi-finales. Les volants officiels sont le **TRUMP T101**; ils seront en vente à la table de marque et seront utilisés en cas de désaccord entre les joueurs.
- 12- L'échéancier n'est donné qu'à titre indicatif. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
- 13- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage pendant les phases préliminaires et seront arbitrés dans la mesure du possible pendant les phases finales.
- 14- Le scoring sera fait par les gagnants en phase de poules, puis par les perdants en phase éliminatoire.
- 15- Les joueurs (euses) disposent de trois minutes d'échauffement entre l'appel et le début de leur match. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de vingt minutes.
- 16- Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter, quelle soit la raison ou (et) la durée, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être disqualifié(e) à l'appel de son match.
- 17- Une tenue de badminton conforme à la réglementation de FFBA est exigée sur le terrain.
- 18- Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 19- Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.
- 20- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
- 21- Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

N° Autorisation : (En Cours) TIJ 2, Zone Centre

LE VOLANT DES DOMES – LIGUE AUVERGNE BADMINTON